

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Le-numerique-un-impact-ecologique-a-encadrer>



école & société

Le numérique : un impact écologique à encadrer

- Société - Développement durable - ESS -

Date de mise en ligne : vendredi 12 mars 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le numérique est entré dans nos quotidiens professionnels et personnels mais celui-ci participe au réchauffement climatique.

Le numérique participe au changement climatique

Selon le rapport de l'ARCEP* de décembre 2020, le numérique représenterait aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et 2 % au niveau national. De plus, une étude du Sénat démontre qu'elle pourrait augmenter, si rien n'est fait pour la limiter, de + 60 % d'ici à 2040 et représenterait alors 6,7 % de l'empreinte de GES de la France.

Cette empreinte carbone du numérique est surtout induite par les transports des données et leurs stockages ainsi que par les nouveaux usages permis par les nouvelles technologies.

En effet, elle est liée à hauteur de 19 % aux data-center (qui stockent les données) et à leur entretien. Ils sont souvent situés à l'étranger, dans des pays où la production énergétique est d'origine fossile donc rejetant des GES. De plus, le volume de stockage a quadruplé entre 2011 et 2016 et pourrait tripler entre 2017 et 2022.

Enfin, plus de 80 % de l'impact provient de la production et de l'utilisation des terminaux. Ainsi, l'importation de composants fabriqués en Chine ou en Corée où seule l'énergie fossile est utilisée, impacte négativement le changement climatique. De surcroît, l'usage des objets connectés à Internet (IoT) va se développer davantage avec la 5G et entraînera une augmentation des GES. Déjà, en 2020, deux tiers des français ont au moins un IoT à leur domicile.

Une prise de conscience tardive et à accélérer

Ce n'est qu'en décembre 2020 que le Haut Conseil pour le Climat a rendu un rapport sur la mise en place de la 5G et ses conséquences sur le climat où il apparaît indispensable d'évaluer la hausse de consommation électrique et de contrôler le cycle de vie des terminaux, aspect sur lequel le gouvernement semble vouloir agir prioritairement.

Ainsi, le 23 février dernier, quinze actions incitatives mais non obligatoires ont été proposées par le gouvernement pour réduire l'empreinte du numérique. Elles ciblent prioritairement le développement des filières de reconditionnement. Cela concerne les téléphones portables avec un objectif de 15 % de recyclage ; un fléchage de 20 % des commandes publiques vers le secteur du reconditionné en équipement informatique. Enfin, un « baromètre environnemental du numérique » sera créé et devra proposer des pistes pour maîtriser les émissions des GES.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, il est essentiel que la pollution liée à nos usages numériques soit connue et encadrée. La hausse de consommation énergétique liée à l'augmentation de l'échange de données, notamment liée au déploiement de la 5G est une réalité. Cela doit interroger nos habitudes personnelles et professionnelles, en adoptant des réflexes de tri et de déstockage de nos boîtes à lettres électroniques. Cela doit surtout conduire les pouvoirs publics à approfondir les pistes envisagées en termes de recyclage des terminaux au moment où neuf français sur dix changent leur téléphone portable sans besoin réel.

* ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Ressources en ligne

>> 5 G : [Haut Conseil pour le Climat](#)

>> Y voir plus clair sur la 5G : [article de l'Unsa](#)